

APPAREIL ÉLECTROMÉNAGER EFFICIENT

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ENTREPRISES, ASSOCIATIONS OU PROPRIÉTAIRES N'HABITANT PAS À GLAND

Contacts	
Requérant	Vendeur-commerce
Nom:	Nom:
Adresse:	Adresse:
NPA, lieu:	NPA, lieu:
Téléphone:	Téléphone:
E-mail:	E-mail:

Versement de l'aide financière à
Titulaire du compte:
Nom de l'institution bancaire et adresse:
Numéro IBAN:

Zone réservée à l'Administration

Montant de la subvention
Subvention : 20% du prix net de l'achat payé, plafonné à CHF 500.-

Caractéristiques	
Type :	<input type="checkbox"/> Réfrigérateur (A ou B) <input type="checkbox"/> Lave-linge (A ou B) <input type="checkbox"/> Congélateur (A, B ou C) <input type="checkbox"/> Plaques à induction (doit être répertorié sur topten.ch) <input type="checkbox"/> Lave-vaisselle (A ou B) <input type="checkbox"/> Four (A+ et A++)
Prix :	Fabricant : Modèle :
Âge de l'ancien appareil :	Classe énergétique (ou consommation énergétique) :

Conditions d'octroi
<ul style="list-style-type: none"> Avoir son domicile principal ou être propriétaire à Gland et installer cet appareil sur le territoire communal. Limité à un seul appareil subventionné par ménage et par année. Appareil neuf, acheté en Suisse. Classe énergétique minimale et consommation maximale selon indications ci-dessus. Appareil neuf mentionné dans la liste ci-dessus. Demande adressée durant l'année de l'achat.

Documents obligatoires pour l'octroi de la subvention
<input type="checkbox"/> Facture nominative indiquant la désignation exacte de l'appareil et la date de l'achat. <input type="checkbox"/> Copie de l'étiquette énergétique de l'appareil. <input type="checkbox"/> Preuve de paiement <input type="checkbox"/> Dans le cas où les documents demandés ne sont pas encore tous disponibles : ils seront adressés ultérieurement et au maximum deux mois après le paiement de la facture.

Validité de l'offre

- Facture datée du 1er janvier au 31 décembre 2024.
- Offre valide dans la limite du budget disponible.

Conditions de paiement

Le paiement de la subvention communale ne sera effectué qu'après réception des documents exigés et pour autant que la somme attribuée pour cette action de promotion ne soit pas épuisée.

Le versement sera réalisé dans un délai de deux mois après réception de l'ensemble des documents exigés.

Procédure

- La demande est à adresser à l'Office du développement durable au plus tard le 31 décembre 2024.

Office du développement durable
Secrétariat Municipal
Grand'Rue 38
1196 Gland

Tél : 022 354 55 50
e-mail : durable@gland.ch

- Dans le cas où la facture n'est pas encore établie ou pas encore payée à la date de la demande de subvention, facture et preuve de paiement seront à adresser ultérieurement et au maximum un mois après paiement.
- **Toute demande non datée et non signée sera renvoyée à l'expéditeur.**
- La Ville examine la demande et informe par e-mail le requérant de sa décision relative à l'octroi de la subvention.

Signature

Le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus, ainsi que le respect des conditions fixées dans le règlement d'utilisation du fonds communal pour le développement durable.

Lieu et date :

Signature du requérant :